

## DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2025

La campagne de subvention 2024 se déroulera du 5 juin 2024 au 15 septembre 2024.

Dépôt du dossier :

- En ligne, sur le site [www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)

Ou

- A la Maison des associations et du citoyen, 40 rue du Nouvelet 94310 ORLY

Ou

- Par mail, [vieassociativeorly@mairie-orly.fr](mailto:vieassociativeorly@mairie-orly.fr)

**Le dossier devra être déposé en un seul exemplaire complet et sans agrafes.  
Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

Secteurs d'intervention principaux :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Administration générale               | <input type="radio"/> Relations internationales |
| <input type="radio"/> Animation                             | <input type="radio"/> Enfance                   |
| <input type="radio"/> Prévention                            | <input type="radio"/> Sport                     |
| <input type="radio"/> Culture et loisirs                    | <input type="radio"/> Santé                     |
| <input type="radio"/> Vie des quartiers                     | <input type="radio"/> Economie/Emploi           |
| <input type="radio"/> Solidarité                            | <input type="radio"/> Logement                  |
| <input type="radio"/> Environnement – développement durable | <input type="radio"/> Handicap                  |
| <input type="radio"/> Autres :                              |   |

Montant de la subvention souhaitée : .....€

Fonctionnement

Projets

Investissement

Cadre réservé au service

DOSSIER RECU LE : .....

COMMENTAIRES :

## NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Ce dossier doit être impérativement utilisé par toutes les structures sollicitant une subvention auprès de la Ville d'ORLY.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- **D'un numéro SIREN / SIRET** : obligatoire pour l'obtention d'une aide publique. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander en ligne via « Le Compte Asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>.
- **D'un extrait du Journal Officiel** : obligatoire pour obtenir la personnalité juridique. Sans cette formalité, une association ne peut recevoir de subventions publiques, dons ou legs de particuliers.

Pour toute association et quel que soit le type de demande	<b>Partie 1</b>	Identification de l'association	Pages 4 à 10
	<b>Partie 2</b>	Informations administratives et juridiques	
	<b>Partie 3</b>	Ressources de l'association	
	<b>Partie 4</b>	Activités de l'association	
	<b>Partie 5</b>	Bilan d'activité 2023	
	<b>Partie 6</b>	Les aides en nature de la Ville	
	<b>Partie 7</b>	Informations relatives aux aides perçues	
	<b>Partie 8</b>	Budget prévisionnel de l'association	
	<b>Annexe 3</b>	Attestation sur l'honneur	Page 17
	<b>Annexe 4</b>	Charte d'engagement républicain	Pages 18 à 20
L'association sollicite une subvention de projet	<b>Annexe 1</b>	Présentation du projet + plan financier	Pages 12 à 14
L'association sollicite une subvention d'investissement	<b>Annexe 2</b>	Présentation de l'investissement + plan financier	Pages 15 à 16

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville d'Orly, représentée par Madame la Maire, Imène SOUID, responsable du traitement, pour assurer le suivi et le traitement des demandes subventions des associations ainsi que la communication auprès d'elles. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : les services municipaux en charge du traitement des demandes de subventions des associations.

Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans pour les subventions reçues et 2 ans pour les demandes de subvention sans suite.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent (consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville d'Orly via l'adresse mail suivante : [rgpd@mairie-orly.fr](mailto:rgpd@mairie-orly.fr) ou par courrier à l'adresse : Délégué à la protection de la Ville d'Orly, Centre administratif 7 avenue Adrien Raynal 94310 Orly. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## PIECES A JOINDRE

- Derniers statuts en vigueur
- Dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale et/ou du Conseil d'Administration
- Le rapport d'activité 2023 (Exercice 2023/2024 pour les structures fonctionnant en année scolaire)
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2023 (Exercice 2023/2024 pour les structures fonctionnant en année scolaire)
- Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont perçu annuellement plus de 153000€ de dons ou subventions.
- Le contrat d'engagement républicain signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

**Seuls les dossiers complets seront enregistrés et instruits**

**Aucun dossier ne sera traité après le 15 septembre 2024**

## 1. Présentation de l'association

Nom de l'association : .....

Sigle : .....

Numéro de SIRET : ..... N° de récépissé en préfecture : .....

Date de publication de la création au Journal Officiel : .....

Objet et activités principales de l'association :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Adresse du siège social :

.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Site web / Réseaux sociaux : .....

Adresse de gestion ou de correspondance (Si différente) :

.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

L'association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?  Oui  Non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  Oui  Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

L'association adhère à un réseau ou une fédération ?  Oui  Non

Si oui, précisez (nom complet) .....

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  Oui  Non

## 2. Informations administratives et juridiques

### Représentant.e légal.e

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### Personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### Composition du bureau :

QUALITE	NOM	PRENOM	COURRIEL	TELEPHONE
PRESIDENT.E				
VICE-PRESIDENT.E				
TRESORIER				
SECRETAIRE				

Date de la dernière assemblée générale : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Date du dernier renouvellement de bureau et/ou du conseil d'administration : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### 3. Ressources de l'association

Nombre d'adhérents : .....

Dont Orlysiens :	Dont non Orlysiens:
------------------	---------------------

La structure a-t-elle des personnes morales adhérentes ?  Oui  Non

Nombre de bénévoles : ..... dont équivalents temps plein : .....

Nombre total de salariés : ..... dont équivalents temps plein : .....

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre d'emplois aidés	Nombre d'intermittents	Autres

Montant des adhésions / droits d'entrée / cotisations (précisez) : .....€

### 4. Activités de l'association en 2024

Quelles sont les activités de l'association ?

Activités	Fréquence	Durée

## 5. Bilan d'activité 2023/2024

Votre association a-t-elle participé aux manifestations municipales en 2023/24 ?  Oui  Non

Si oui lesquelles : .....

.....

Votre association a-t-elle organisé des manifestations sur la ville en 2023/24 ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ? .....

.....

Votre association a-t-elle organisé des manifestations dans d'autres villes ?  Oui  Non

Quelles actions ont été mises en place et développées par l'association en 2023/24 ?

Actions	Lieu (Indiquer le quartier)	Date	Nombre de participants	L'activité a lieu dans l'un des quartiers Politique de la Ville*
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

\*Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) sont : Navigateurs, Aviateurs, Anotera, Lopofa, Racine, Pierre au Prêtre

### Public ciblé

- Tout public     
  0 – 2 ans     
  3 – 5 ans     
  6 – 10 ans     
  11 – 18 ans  
 19 – 24 ans     
  25 – 29 ans     
  30 – 64 ans     
  64 ans et plus

Quelles sont les actions prévues en 2024/2025 ? .....

.....

.....

.....

## 6. Les aides en nature de la Ville

En 2023/24, avez-vous bénéficié de la mise à disposition gratuite de :

Salle :

Oui     Non

Si oui, indiquez lesquelles : .....

.....

Salle ponctuelle

Oui     Non

Matériel

Oui     Non

Avez-vous signé une convention de mise à disposition annuelle ?

Oui     Non

Date de la dernière convention signée

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



## 7. Informations relatives aux aides perçues

Avez-vous perçu des subventions ces 2 dernières années (2023 et 2024) :  Oui  Non

Si oui, préciser :

Subventions	Montant perçu en 2023	Montant perçu en 2024	Montant sollicité en 2025
Etat (Préciser) .....			
Conseil Régional d'Ile-de-France			
Conseil Départemental du Val-de-Marne			
Grand Orly Seine Bièvre			
Ville d'Orly (Préciser la thématique) .....			
Fonds Européens			
Autres collectivités territoriales (Préciser) .....			
CAF (Préciser le dispositif) .....			
Concours privés (Préciser) .....			
Autres (Préciser) : .....			

## 8. Budgets prévisionnels financiers

(Pour les structures fonctionnant en année scolaire les périodes correspondent à 2023/2024)

**Montant trésorerie 2023 (exercice clos) : ..... €**

DEPENSES			RECETTES		
	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
<b>Charges de personnel</b>			<b>Subventions</b>		
Frais d'encadrement			Subvention communale		
Rémunération et charges sociales			Subvention d'une autre commune		
Frais de formation			Subvention départementale		
Autre			Subvention régionale		
			Subvention de l'état		
<b>Gestion de l'association</b>			Autres		
Frais d'assurance			Dons		
Frais de secrétariat					
Frais bancaires			<b>Gestion courante</b>		
Frais de déplacement			Cotisation des membres		
			Adhésion		
<b>Charges financières</b>					
Impôts			<b>Recettes</b>		
Loyer			Sur manifestation		
Frais d'entretien des locaux			Vente de produits		
Autres					
<b>Achats</b>					
Matériel					
Petit équipement			Autres		
Matériel promotionnel					
Dépenses pour manifestation					
Autre					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL DES RECETTES</b>		

# ANNEXES

## **Annexe 1 : Facultative – Pages 12 à 14**

A compléter uniquement en cas de demande de subvention pour un projet

## **Annexe 2 : Facultative – Pages 15 à 16**

A compléter uniquement en cas de demande de subvention pour un investissement (+ de 5000€)

## **Annexe 3 : Obligatoire – Page 17**

Attestation sur l'honneur

## **Annexe 4 : Obligatoire – Pages 18 à 20**

Contrat d'engagement républicain associations orlysiennes bénéficiant de subventions publiques

## Annexe 1

### **FICHE À REMPLIR EN CAS DE DEMANDE DE SUBVENTION DE PROJET.S / ACTION.S**

*Cette fiche vous permet de formuler une demande pour la réalisation d'un projet particulier.*

**Remplir autant de fiches que de projets**

**N'hésitez pas à joindre tout document susceptible de nous informer quant à cette action.**

Montant demandé : .....

Intitulé de l'action ou du projet : .....

.....

Objectifs du projet / de l'action :

.....  
.....  
.....  
.....

Description du projet / action : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date ou période de réalisation : .....

Public ciblé :

- Tout public       0 – 2 ans       3 – 5 ans       6 – 10 ans       11 – 18 ans  
 19 – 24 ans       25 – 29 ans       30 – 64 ans       64 ans et plus

**Zone géographique :**

- |   |  |                                    |   |  |
|---|--|------------------------------------|---|--|
| <input type="radio"/> Bords de seine    | <input type="radio"/> Sablière               | <input type="radio"/> Navigateurs  | <input type="radio"/> Les Saules              | <input type="radio"/> Aviateurs        |
| <input type="radio"/> Fer à cheval      | <input type="radio"/> Terrasses-<br>Calmette | <input type="radio"/> Tilleuls     | <input type="radio"/> Faisanderie             | <input type="radio"/> Anotera          |
| <input type="radio"/> Lopofa            | <input type="radio"/> Boris Vian             | <input type="radio"/> Nouvelet     | <input type="radio"/> Centre<br>administratif | <input type="radio"/> Hôtel de ville   |
| <input type="radio"/> Bas clos          | <input type="radio"/> Pierre au Prêtre       | <input type="radio"/> Noyer Grenot | <input type="radio"/> Grignon                 | <input type="radio"/> Clos Marcel Paul |
| <input type="radio"/> Parc de la cloche | <input type="radio"/> Centre ancien          | <input type="radio"/> Parc Méliès  | <input type="radio"/> Sentiers                | <input type="radio"/> Cité jardins     |
| <input type="radio"/> Senia             | <input type="radio"/> Toute la ville         |                                    |   |  |

**Partenariat envisagé :**  Oui  Non

Si oui, préciser les partenaires :

**Demande de mise à disposition de matériel auprès de la Mairie :**

Si oui, préciser les besoins : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Plan de financement du PROJET

### DEPENSES = RECETTES

*Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès du GOSB et des autres collectivités*

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	----- €	Vente de marchandises et prestations de services	----- €
Services extérieurs	----- €	Cotisations des membres	----- €
Taxes et impôts	----- €	Subventions d'exploitation (total)	----- €
Charges de personnel	----- €	Dont (détail)	----- €
Autres (précisez)	----- €	- Etat	----- €
.....	----- €	- Région	----- €
.....	----- €	- Département	----- €
.....	----- €	- Ville d'ORLY	----- €
Charges financières	----- €	- GOSB	----- €
	----- €	- Autres	----- €
	----- €	.....	----- €
Dotations aux amortissements	----- €	.....	----- €
	----- €	- Organismes sociaux	----- €
	----- €	- Fonds européens	----- €
	----- €	- ASP (emplois aidés)	----- €
	----- €	Dons	----- €
	----- €	Produits financiers	----- €
	----- €	Reprise sur dotations	----- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	

**Annexe 2**

**FICHE A REMPLIR EN CAS DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

*Cette fiche vous permet de formuler une demande dans le cadre d'un achat d'équipement ou de réalisation de travaux d'un montant supérieur à 5000 €.*

Montant demandé : ..... €

In titulé de la demande d'achat : .....  
.....

Présentation et Objectifs de l'investissement :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Localisation (Dans le cadre de travaux): .....  
.....  
.....  
.....

Période et durée de réalisation : .....  
.....  
.....

Informations complémentaires pertinentes : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Plan de financement d'INVESTISSEMENT

DEPENSES = RECETTES

*Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès du GOSB et des autres collectivités*

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	----- €	Vente de marchandises et prestations de services	----- €
Services extérieurs	----- €	Fonds propres	----- €
Taxes et impôts	----- €	Subventions d'exploitation (total)	----- €
Terrains/Aménagements	----- €	Dont (détail)	----- €
Charges de personnel	----- €	- Etat	----- €
Autres (précisez)	----- €	- Région	----- €
.....	----- €	- Département	----- €
.....	----- €	- Ville d'ORLY	----- €
.....	----- €	- GOSB	----- €
Travaux/Constructions	----- €	- Autres	----- €
Matériel	----- €	.....	----- €
Charges financières	----- €	- Organismes sociaux	----- €
Etudes	----- €	- Fonds européens	----- €
Dotations aux amortissements	----- €	- ASP (emplois aidés)	----- €
		Emprunts	----- €
		Dons	----- €
		Produits financiers	----- €
		Reprise sur dotations	----- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	



### Annexe 3 :

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Madame     Monsieur

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Représentant(e) légal(e) de la structure, en qualité de

Président(e)

Responsable dûment habilité(e) par une délégation de signature (dans ce cas, joindre une copie de la délégation dans ce dossier)

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents ;

- M'engage à fournir à la Ville d'ORLY tous documents complémentaires qui lui paraîtront utiles ;

- Prends acte du fait que la non réalisation du projet ou de toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;

- M'engage à utiliser la subvention conformément à la convention d'attribution, étant précisée l'interdiction, conformément à la réglementation en vigueur, du reversement de la subvention à d'autres structures ;

- Certifie que la structure se conforme le cas échéant pour le recours à ses prestataires, aux règles définies par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- M'engage à souscrire au contrat d'engagement républicain annexé (décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat)

- M'engage à respecter les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte (disponible sur le site associations.gouv, <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>).

Fait à,

le

Signature

## Annexe 4 :

# **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN POUR LES ASSOCIATIONS ORLYSIENNES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. À cette fin, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage [...] à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République [...] », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

**NOM DE LA PERSONNE AUTORISÉE À ENGAGER L'ASSOCIATION :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

## MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU CITOYEN

Le soutien de la ville de Orly aux associations ne se matérialise pas uniquement par une aide financière municipale. La maison des associations et du citoyen est également aux côtés des associations pour préparer des dossiers de subventions auprès d'autres organismes (politique de la ville, fonds interministériels, fondations...). Le soutien municipal aux associations orlysiennes se concrétise aussi par :

- . Le prêt de salles de réunions sous convention, à la maison des associations et du citoyen et salle Marco Polo
- . La réalisation de photocopies et autres travaux d'imprimerie (facturés)
- . Le prêt de matériel pour les manifestations événementielles : sonorisation, tables, chaises, barnums, grilles caddies...

Le service de la vie associative, installé au sein de la Maison des associations et du citoyen, est l'interlocuteur des associations pour toutes ces demandes.

### Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h

*Horaires susceptibles d'être modifiés à compter du mois de septembre 2024*

**Pour tout renseignement, aide à la constitution du présent dossier et recherches de financements, vous pouvez contacter le service vie associative :**

**Par tel : 01 48 84 00 27**

**Par mail : [vieassociativeorly@mairie-orly.fr](mailto:vieassociativeorly@mairie-orly.fr)**

 40 Rue du Nouvelet 94310 Orly

***Une permanence aura lieu, sur RDV pour vous aider à compléter ce dossier :***

***Tous les jeudis de 17h30 à 19h***

***Du 6 juin au 4 juillet inclus***

***Et les 4 et 11 septembre 2024***

**Tous les jeudis de 15h à 17h**

**Les 11 et 18 juillet 2024**

**Et les 22 et 29 août 2024**

***!! La maison des associations sera fermée du 22 Juillet au 09 Août 2024 !!***